

10863/16 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 juillet 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 juillet 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision 2010/788/PESC
concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République
démocratique du Congo

E 11311

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.